

ALSACE

CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG, CAPITALE EUROPEENNE

2012 - 2014

ENTRE

L'ETAT,

LA VILLE DE STRASBOURG,

LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG,

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN,

LA REGION ALSACE

Vu le mandat donné par le Délégué Interministériel à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale le 27 mai 2011 et le mandat donné par le Premier Ministre le 31 octobre 2012 au Préfet de Région,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Strasbourg en date du _____ autorisant le Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg en date du _____ autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du _____ autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Alsace en date du _____ autorisant le Président à signer,

SOMMAIRE

Préambule.....	4
A. LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL	6
B. LES PROJETS STRUCTURANTS.....	8
1. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE DE L'EUROPE.....	9
1.1. L'ACCESSIBILITÉ DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE	9
Article 1.1.1 : Etudes de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les trois capitales.....	9
Article 1.1.2 : Accessibilité aérienne	10
Article 1.1.3 : Raccordement ferroviaire de l'Euroairport	10
1.2. L'ACCESSIBILITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS.....	11
Article 1.2.1 : La 2 ^{ème} phase du tram-train de Strasbourg (liaison gare-institutions européennes).....	11
1.3. L'ACCESSIBILITÉ ROUTIERE	12
Article 1.3.1 : La liaison interports	12
2. DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT EUROPÉEN DE STRASBOURG	13
2.1. LE PROJET URBAIN D'ENSEMBLE DU QUARTIER EUROPEN.....	13
Article 2.1.1 : Extension et modernisation du palais de la musique et des congrès.....	13
Article 2.1.2 : Réaménagement du quartier européen (1 ^{ère} phase)	14
Article 2.1.3 : Création du lieu d'Europe : 1 ^{ère} phase « Rénovation de la villa Kaysersguet».....	14
Article 2.1.4 : Forum mondial de la démocratie.....	15
3. ACCROÎTRE LA VOCATION DE VILLE EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	16
3.1. L'ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG ET LE CIE.....	16
Article 3.1.1 : La construction de l'Ecole européenne	16
Article 3.1.2 : Le soutien de projets du Centre d'Information sur les Institutions Européennes	17
Article 3.1.3 : Le soutien de projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP).....	18
3.2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE.....	19
Article 3.2.1 : Human Frontier Science Programme	19
Article 3.2.2 : Département écologie, physiologie et éthologie (DEPE)	19
Article 3.2.3 : La Fondation Alfred KASTLER	20
4. RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL EUROPÉEN DE STRASBOURG.....	21
4.1. LES EQUIPEMENTS A VOCATION CULTURELLE	21
Article 4.1.1 : L'extension de l'Ecole Nationale d'Architecture (ENSAS) 2 ^{ème} phase.....	21
Article 4.1.2 : La restructuration et la modernisation de l'Opéra du Rhin	22
Article 4.1.3 : La modernisation et l'extension du Vaisseau	22
4.2. LE SOUTIEN AUX FORMATIONS CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT EUROPEEN DE STRASBOURG	23
Article 4.2.1 : Le festival de musique contemporaine MUSICA.....	23
Article 4.2.2 : Les Percussions de Strasbourg	23
Article 4.2.3 : Les activités de l'orchestre philharmonique de Strasbourg et de son chœur	23
Article 4.2.4 : Le Maillon et Festival Premières.....	24
Article 4.2.5 : La programmation du TJP et festival des Giboulées de la Marionnette	24
4.3. LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE STRASBOURG	25
Article 3.3.1 : Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Strasbourg.....	25
C. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL	26
1. LE SUIVI DU CONTRAT TRIENNAL	26
2. L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL	27
ANNEXE	29
SYNTHESE FINANCIERE	29

PREAMBULE

Siège de grandes institutions européennes, Strasbourg, « capitale européenne », participe remarquablement au rayonnement international de la France et à son influence en Europe.

Strasbourg doit, à ce titre, assumer des obligations et supporter des charges du niveau d'une capitale d'Etat comme Luxembourg ou Bruxelles.

Depuis 1980, l'Etat et les Collectivités Territoriales, Ville de Strasbourg, Communauté Urbaine de Strasbourg, Conseil général du Bas-Rhin et Conseil régional d'Alsace, ont décidé de réaliser des contrats triennaux « Strasbourg capitale européenne » pour marquer leur mobilisation et leur engagement constant à soutenir, à conforter et à développer les fonctions européennes de la métropole alsacienne.

L'étude stratégique relative au renforcement du rôle européen de Strasbourg, réalisée en exécution des dispositions du contrat triennal 2009-2011 « Strasbourg, capitale européenne », confirme l'apport déterminant de ces contrats triennaux successifs pour permettre à Strasbourg d'assumer dans de bonnes conditions les obligations internationales de la ville issues des traités signés par la France.

Cette étude propose des orientations et formule des recommandations qui contribuent à guider le choix des dispositions retenues au titre du présent contrat.

La création d'un quartier d'affaires international à proximité des institutions européennes répond à la double ambition de leur fournir les moyens de leur développement et d'accueillir des implantations internationales relevant des fonctions tertiaires supérieures, autour d'un Palais des Congrès rénové, d'un Parc des Expositions modernisé, et à proximité de l'Ecole Européenne, dont la construction se déroulera pendant la période d'exécution du présent contrat.

La création, au sein du quartier européen, du « Lieu d'Europe » destiné à présenter les diverses organisations européennes dont Strasbourg est le siège, et l'organisation chaque année d'un Forum mondial de la Démocratie contribueront à mettre en lumière la manière dont l'Europe « de » Strasbourg incarne les valeurs fondatrices de la construction européenne que sont la paix, la démocratie et la protection des Droits de l'Homme.

Les conditions de l'accessibilité de Strasbourg, et de la desserte des institutions européennes demeurent déterminantes pour le rôle international de la ville. Elles commencent par la poursuite de la modernisation des conditions de desserte du quartier des institutions européennes.

L'accessibilité ferroviaire a été considérablement améliorée par la réalisation du premier tronçon de la LGV Est-européenne. Elle a été renforcée par la mise en service de la 1^{ère} phase du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011. Elle progressera encore avec l'achèvement du dernier tronçon de la LGV Est-européenne, maillon français de la Magistrale Paris-Munich-Bratislava, projet prioritaire pour l'Union européenne dont les travaux dureront tout au long de ce contrat.

L'Etat et les Collectivités renouvellent les termes d'un engagement significatif en faveur du développement de l'accessibilité aérienne de la capitale européenne, avec un statut nouveau pour l'aéroport de Strasbourg, un maintien de liaisons aériennes sous OSP, et une volonté d'obtenir de meilleures liaisons vers les aéroports de Bâle-Mulhouse et de Francfort.

L'attribution du Prix Nobel de médecine 2011 au Professeur Jules Hoffmann confirme le haut niveau d'excellence et de rayonnement international de l'Université de Strasbourg. Les succès obtenus auprès des jurys internationaux dans l'important Programme des Investissements d'Avenir,

priorité nationale, consacrent le rôle central de l'Université, de la recherche et des pôles de compétitivité en Alsace.

En complémentarité des contrats de projets Etat-Région et du plan campus, les contrats triennaux sont des instruments du soutien significatif apporté par les Collectivités Territoriales et l'Etat, au développement, à l'équipement et à la modernisation de l'Université et des établissements d'enseignements supérieurs implantés à Strasbourg. Les dispositions inscrites à ce titre dans le présent contrat témoignent de la volonté des partenaires de poursuivre ensemble cet effort.

Capitale européenne, siège des deux assemblées parlementaires qui représentent les peuples du continent, accueillant de nombreuses représentations diplomatiques et consulaires, siège d'une Université et de grandes écoles prestigieuses, Strasbourg a l'obligation de mobiliser, au service de la production de spectacles, de l'animation culturelle et d'équipements comme l'opéra, des moyens dont l'ampleur excède les capacités de la seule Ville de Strasbourg. Ce contrat participe à cette mobilisation en faveur de la culture.

Enfin, le projet de création d'une Collectivité Territoriale d'Alsace issue de la fusion du Conseil régional d'Alsace et des deux Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin doit permettre de renforcer les liens entre Strasbourg et l'ensemble du territoire régional, comme le pôle métropolitain conforte la complémentarité des deux principales agglomérations de la région. Le rayonnement européen de la capitale régionale est un élément essentiel du projet de Collectivité Territoriale d'Alsace, comme du projet du pôle métropolitain Mulhouse-Strasbourg. L'un comme l'autre seront des apports significatifs au statut de capitale parlementaire de Strasbourg.

Conscients de la contribution que les fonctions européennes de Strasbourg apportent au rayonnement international de la France et à l'attractivité de l'Alsace, l'Etat, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace renouvellent et confirment leurs engagements en faveur du rôle européen de Strasbourg. Ils décident, aux termes du présent contrat, de poursuivre ensemble les quatre objectifs suivants :

1. améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe ;
2. développer le rayonnement européen de Strasbourg ;
3. accroître la vocation de ville européenne dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
4. renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg.

Les partenaires du Contrat Triennal 2012-2014 contribuent au financement des projets, dont le montant s'élève au total à 244 millions d'euros (M€), selon la répartition initiale suivante :

Pour l'Etat	47,47 M€
Pour la Ville de Strasbourg	73,34 M€
Pour la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)	50,32 M€
Pour le Conseil Général du Bas-Rhin	29,29M€
Pour le Conseil Régional	21,47 M€
Pour les trois collectivités territoriales et la CUS ¹	12,00 M€

¹ La convention de répartition de ce financement entre collectivités alsaciennes concernant une opération du contrat sera établie suite aux études en cours.

A. LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

1- Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe

L'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe demeure un enjeu déterminant pour l'Etat et les collectivités territoriales. Les signataires du contrat triennal savent qu'il leur faut agir : au plan international, à travers l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg, au niveau national, en poursuivant la modernisation des liaisons ferroviaires, notamment dans leurs relations avec les aéroports susceptibles de compléter l'offre de l'aéroport de Strasbourg (notamment Roissy-Charles de Gaulle, EuroAirport ou Francfort), mais aussi au plan local, en insérant le quartier des institutions européennes dans un réseau d'infrastructures de qualité. 52 millions € seront mobilisés à ces divers titres dans le cadre du présent contrat.

2- Développer le rayonnement européen de Strasbourg

Au cours des vingt dernières années, depuis la Chute du Mur de Berlin, le statut de Strasbourg comme pôle institutionnel européen s'est singulièrement amplifié, tant sur le plan du nombre et de la diversité des organisations dont la ville est le siège, que du nombre des Etats membres de ces institutions. Le Sommet de l'OTAN de 2009 constitue un témoignage supplémentaire de la stature que la ville a désormais acquise en matière de relations internationales, et de sa capacité à accueillir des événements de grande ampleur.

Attentifs à développer le rôle européen de Strasbourg et convaincus de la nécessité d'inscrire sa dimension internationale dans le paysage urbain de la ville, les partenaires du contrat ont convenu d'aménager, à proximité des institutions européennes, un quartier d'affaires international, structuré notamment autour d'un « lieu d'Europe », destiné à l'accueil des visiteurs des institutions, et d'un Palais des Congrès étendu et modernisé, qui puisse accueillir dans de bonnes conditions des manifestations internationales de haut niveau, comme, par exemple, la réunion annuelle du Forum mondial de la Démocratie.

Les signataires attribueront 72,75 millions € pour le financement de ce volet du contrat.

3- Accroître la vocation de ville européenne dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les fonctions européennes de Strasbourg trouvent incontestablement un appui et un relais dans la reconnaissance que l'Université, les grandes écoles et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont acquis au plan international, comme en témoignent notamment les projets retenus au titre du Programme des Investissements d'Avenir ou le récent prix Nobel attribué au professeur Jules Hoffmann. A travers les différents contrats triennaux, l'Etat et les collectivités signataires ont pris une part déterminante dans le processus qui a conduit Strasbourg à devenir une métropole de référence pour la recherche et l'enseignement supérieur en Europe et dans le monde. La construction de l'école européenne de Strasbourg, unique en France, complète cet engagement dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire conduisant au baccalauréat européen. Les

opérations inscrites à ce titre dans le présent contrat, d'un montant de *44,67 millions €*, témoignent d'une volonté partagée de poursuivre cet effort, en explorant notamment les voies susceptibles de positionner Strasbourg au sein de nouveaux réseaux de coopération internationale, en adéquation avec les fonctions européennes de la ville.

4- Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg

Du fait de son histoire, de ses fonctions institutionnelles, de son positionnement dans l'espace du Rhin-supérieur, au contact de villes de culture importantes de plusieurs Etats européens, comme Bâle, Karlsruhe, Baden-Baden, Strasbourg a toujours été investie au plan européen d'un rôle éminent en matière de diffusion de la culture. Il en découle des charges financières importantes, pour lesquelles le concours des contrats triennaux est indispensable. Le présent contrat, qui finance à ce titre *75,02 millions €*, en constitue une nouvelle illustration avec, en particulier, l'engagement des travaux de restructuration de l'opéra et la participation au financement de manifestations et de formations qui concourent à l'audience européenne de Strasbourg .

B. LES PROJETS STRUCTURANTS

Les projets structurants définis dans le cadre du contrat triennal ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- leurs liens directs avec le rôle de Strasbourg comme pôle institutionnel européen ou contribuant fortement à son rayonnement universitaire et culturel,
- leurs contributions à une ou plusieurs des priorités de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
- leurs capacités à être engagés ou réalisés dans la durée du contrat.

1. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE DE L'EUROPE

*Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique
est de 52 Millions d'euros*

1.1. L'ACCESSIBILITE DE LA CAPITALE PARLEMENTAIRE

Article 1.1.1 : Etudes de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les trois capitales

Les signataires du contrat considèrent nécessaire de réaliser une étude de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les trois capitales européennes afin de faciliter les échanges entre les trois sites des institutions européennes.

Il s'agit de préparer les dessertes ferroviaires inter cités qui pourraient être mises en œuvre à l'horizon de la fin des travaux de modernisation et d'augmentation de capacité de la liaison Bruxelles-Strasbourg (travaux de modernisation en Belgique, LGV Est...).

Les 4 entreprises ferroviaires historiques concernées (SNCB, CFL, SNCF, CFF) ont engagé une démarche d'étude et de projet en vue de la mise en œuvre d'une desserte commune Bruxelles-Suisse à l'horizon 2016. Cette démarche sera accompagnée et il sera mené toutes les analyses nécessaires à l'élaboration d'un projet de desserte pertinent susceptible d'atteindre l'équilibre économique.

A ce titre l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) s'engage à mobiliser 0,03 M€ pour cette étude d'un montant de 0,1 M€. Les Collectivités y contribueront pour un montant de 0,07 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)
Etude de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les trois capitales	0,100 M€	0,030 M€	0,030 M€	0,020 M€	0,020 M€

Article 1.1.2 : Accessibilité aérienne

Les fonctions européennes de Strasbourg, en particulier celles liées au siège du Parlement européen, appellent le maintien d'une desserte aérienne de qualité et plus largement d'une accessibilité aisée. A cette fin, les parties au contrat conviennent de reconduire le dispositif d'exploitation sous obligation de service public (OSP) des lignes aériennes nécessaires sur la plate-forme de Strasbourg-Entzheim, et de mobiliser à cet effet un total de 21,4 M€.

Les collectivités signataires du présent contrat contribuent également à un programme de développement de compensation des taxes de l'aéroport de Strasbourg, sur la base d'un plan de développement stratégique du trafic, présenté par la Société d'Exploitation Aéroportuaire.

A ce titre l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) s'engage à mobiliser 12,8 M€ pour l'accessibilité aérienne de Strasbourg par le biais d'OSP. La Communauté Urbaine de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin s'engagent pour la desserte aérienne de Strasbourg à hauteur de 6,88 M€ et la CCI de 1,72 M€

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)	CCI (en M€)
Accessibilité aérienne	21,4 M€	12,8 M€	3,44 M€	3,44 M€	1,72 M€

Article 1.1.3 : Raccordement ferroviaire de l'Euroairport

L'Etat et les collectivités considèrent que l'Euroairport joue un rôle complémentaire à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour la desserte de la capitale européenne, siège du Parlement européen.

Le raccordement ferroviaire de l'Euroairport ou d'éventuelles solutions alternatives multimodales contribueront à renforcer significativement l'accessibilité aérienne de Strasbourg et de ses institutions européennes.

L'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et le Conseil Régional d'Alsace s'engagent dans le contrat triennal 2012-2014, chacun à hauteur de 0,551 M€, à participer au financement de l'organisation de la concertation publique et de ses études, nécessaires pour la réalisation de ce projet. L'Euroairport assurera le financement complémentaire d'un montant prévisionnel de 0,398 M€

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	Autre (EAP) (en M€)
Raccordement ferroviaire de l'Euroairport	1,5 M€	0,551 M€	0,551 M€	0,398 M€

1.2. L'ACCESSIBILITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

Article 1.2.1 : La 2^{ème} phase du tram-train de Strasbourg (liaison gare-institutions européennes)

Afin de favoriser le transfert du mode routier vers le mode ferroviaire, l'Etat et les collectivités alsaciennes, ont engagé, lors des précédents contrat triennaux, la réalisation d'un tram-train qui reliera, sans correspondance en gare centrale de Strasbourg, les quartiers des institutions européennes (Parlement européen et Conseil de l'Europe) et l'Université de Strasbourg à l'aéroport, en utilisant notamment le réseau de tramway urbain.

Un montant de 16 M€ est inscrit au contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne » 2012-2014, pour permettre, d'une part, le prolongement de la ligne de tram E desservant les institutions européennes : Parlement, Conseil de L'Europe, Cour européenne des droits de l'homme, Pharmacopée... Le prolongement d'1 km environ permettra, par une meilleure desserte du cœur du quartier européen, de développer un niveau de service très performant pour les institutions européennes. D'autre part, le terminus « gare centrale de Strasbourg » de la 1ère phase du tram-train de Strasbourg sera aménagé afin de réaliser la mise en service de liaisons directes Gare, Institutions Européennes.

L'État (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) financera ces travaux d'un coût maximum de 16 M€ au taux de 25%, soit un montant maximum de 4 M€.

Les Collectivités contribueront à hauteur de 12 M€. Les participations du Conseil Régional et du Conseil Général seront calculées sur une base forfaitaire de 10M€ de travaux. La part de chaque collectivité sera fixée en application des clés de financement spécifiques à la nature des études relatives à chaque tronçon de l'ouvrage.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)
Etudes 2^{ème} phase tram-train	16 M€	4 M€	12M€		

1.3. L'ACCESSIBILITE ROUTIERE

Article 1.3.1 : La liaison interports

La liaison interports entre le port nord et le port sud de Strasbourg, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Strasbourg, a pour objectifs de faciliter l'accessibilité de Strasbourg et notamment du quartier des institutions européennes depuis l'Allemagne, via la ville de Kehl, et de favoriser le développement du transport intermodal par un détournement du trafic poids lourds.

Un montant de 13 M€ est inscrit au contrat triennal pour permettre l'engagement et la réalisation de cette liaison, dont 8 M€ correspondent à la phase 2 montant programmé à la suite des accords des suites du sommet de l'OTAN à Strasbourg, et 5 M€ à la phase 3, dernière phase du projet.

Pour la réalisation de cette liaison, l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement) interviendra dans le cadre du contrat triennal pour un montant de 1,5 M€, dont 1M€ au titre de la phase 2 et 0,5 M€ au titre de la dernière phase. Les Collectivités s'engagent à hauteur de 9,5 M€ et le Port Autonome de Strasbourg (PAS) complétera ce financement à hauteur de 2 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)	PAS (en M€)
Liaison interports	13 M€	1,5 M€	2,465 M€	2,465 M€	4,57 M€	2 M€

2. DEVELOPPER LE RAYONNEMENT EUROPEEN DE STRASBOURG

*Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique
est de 72,75 Millions d'euros*

2.1. LE PROJET URBAIN D'ENSEMBLE DU QUARTIER EUROPEEN

Le projet de réaménagement du quartier européen répond à la double ambition de fournir au Parlement européen les structures et les conditions nécessaires à son siège ainsi que d'accueillir, à cet endroit, des organisations internationales relevant des fonctions tertiaires supérieures, autour d'un palais de la musique et des congrès rénové et d'un parc des expositions modernisé. A terme, la réalisation d'un véritable quartier d'affaires international à proximité du Parlement européen renforcera la visibilité des fonctions européennes de Strasbourg dans le paysage urbain.

Ce projet urbain d'ensemble offrira ainsi aux organismes internationaux des conditions d'accueil et de travail performantes, et à leurs personnels des conditions de séjour attractives.

Article 2.1.1 : Extension et modernisation du palais de la musique et des congrès

L'extension et la modernisation du palais de la musique et des congrès doit permettre à Strasbourg de disposer d'un équipement de congrès, au standard international, à vocation d'accueil de grandes manifestations et de rendez-vous diplomatiques.

Cette opération comprend la modernisation, la restructuration et l'extension des deux équipements fonctionnant en totale synergie que seront le Palais de la musique et des congrès (PMC) (extension envisagée de 8 000 m² de SHON, augmentation des capacités réceptives et amélioration des performances) avec la construction d'un nouveau Parc des expositions (PEX) d'une surface de 30 000 m² de halles couvertes sur deux niveaux représentant 50 000 m² de SHON.

La programmation du PMC est désormais établie et il est décidé de lancer les études opérationnelles et les travaux de cet équipement destiné à l'accueil de congrès dans le cadre du contrat triennal 2012-2014. L'extension et la restructuration s'achèveront fin 2014.

A ce titre l'Etat (Ministère de l'égalité des territoires et du logement) interviendra dans le cadre du contrat triennal pour un montant de 1 M€ et les Collectivités s'engagent à hauteur de 53,5 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)
PMC	54,5 M€	1 M€	5,45 M€	8 M€	40,05 M€

Article 2.1.2 : Réaménagement du quartier européen (1^{ère} phase)

Face à l'immeuble du Parlement européen (IPE4), la réalisation d'un quartier d'affaires international permettra aux institutions européennes de poursuivre le développement de leurs implantations à Strasbourg et de disposer des locaux nécessaires à leurs activités.

Les travaux auront pour effet de créer dans un premier temps 90 000 m² de Surface Hors-Cœuvre Nette (SHON), dont 30 000 m² réservés à l'accueil d'institutions européennes. La première phase consiste en la mise à nu du terrain et le déplacement du théâtre "Le Maillon", qui sera maintenu sur site.

L'Etat et les Collectivités ont décidé d'inscrire cette phase d'aménagement du quartier européen au Contrat Triennal 2012-2014, pour un montant global de 10 M€, dont le financement sera pris en charge pour cette première phase par les collectivités territoriales.

	Total (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)
Réaménagement du quartier européen	10,0 M€	1,0 M€	1,5 M€	7,5 M€

Article 2.1.3 : Création du lieu d'Europe : 1^{ère} phase « Rénovation de la villa Kaysersguet »

La création du "Lieu d'Europe" contribuera au développement touristique du quartier européen de Strasbourg. Ce nouvel établissement aura pour mission principale de faire découvrir l'Europe aux citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble géographique et politique dont le cœur se trouve dans la capitale européenne.

Pour cela il se réfèrera aux valeurs fondatrices de l'Union Européenne : la paix, la démocratie, les droits de l'homme mais aussi aux éléments constitutifs d'une forte identité européenne que sont notamment la culture et l'environnement.

La première phase consistera à réhabiliter la « villa Kaysersguet », située au centre d'un parc voisin des institutions européennes, qui accueillera notamment le centre d'information sur les institutions européennes, des salles d'exposition et de réunion.

A ce titre l'Etat (Ministère de l'égalité des territoires et du logement) interviendra dans le cadre du contrat triennal pour un montant de 0,5 M€ et les Collectivités s'engagent à hauteur de 1,5 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)
Lieu d'Europe	2,0 M€	0,5 M€	0,2 M€	0,3 M€	1 M€

Article 2.1.4 : Forum mondial de la démocratie

Strasbourg a démontré sa capacité à accueillir des manifestations internationales de haut niveau à l'instar du Sommet de l'OTAN.

La présence du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux fait de Strasbourg la capitale parlementaire de l'Europe et le symbole de la démocratie. Le Forum Mondial de la Démocratie vise à consolider cette fonction politique et à en faire le lieu de référence pour les échanges sur la démocratie.

Le Forum Mondial de la Démocratie est un événement international nouveau, initié par la Ville de Strasbourg et le Conseil de l'Europe avec le soutien du Parlement européen. Il aura pour vocation de réunir à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau pour des débats à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, que ceux-ci soient anciens, plus récents ou en transition. Il se déclinera en une série de manifestations durant une semaine dont certaines seront restreintes aux personnalités internationales, d'autres ouvertes au grand public.

Les éditions se déroulent au mois d'octobre. Le budget de cet événement d'envergure internationale est estimé à 6,25 M€ sur 3 ans, dont une large part devra être assurée par des cofinanceurs non signataires du contrat triennal.

L'Etat (Ministère des affaires étrangères et européennes), contribue au Forum Mondial de la Démocratie pour un montant de 250 000 euros.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)	Autre (en M€)
Forum mondial de la démocratie	6,25 M€	0,25 M€	0,6 M€	0,1 M€	0,6 M€	3,0 M€ (CE) 1,7 M€ (Recettes)

3. ACCROITRE LA VOCATION DE VILLE EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique
est de 44,69 Millions d'euros*

Le contrat « Strasbourg, capitale européenne » s'inscrit dans un contexte favorable à l'école européenne de Strasbourg et aux grands projets universitaires. L'unification des trois universités de Strasbourg au sein d'une grande université pluridisciplinaire, « l'Université de Strasbourg (UdS) », a créé une dynamique qui produit des résultats bénéfiques. Ainsi, la sélection de Strasbourg dans « l'opération Campus » la fait bénéficier d'une dotation en capital de 375 M€ pour rendre plus attractif ses campus centraux. Le Programme des Investissements d'Avenir a sélectionné de nombreux projets de l'UdS et de ses partenaires, dont le CNRS, au premier rang desquels il faut citer le pôle « Initiatives d'Excellence (Idex-Unistra) » qui se voit attribuer une dotation en capital de 750 M€, mais aussi un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU), une Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) et de nombreux Laboratoires d'Excellence et Equipements d'Excellence... A l'échelle mondiale, le prix Nobel attribué au professeur Jules Hoffmann consacre l'excellence de la recherche en Alsace qui s'inscrit dans un ensemble de réseaux mondiaux, européens et du Rhin supérieur qu'il convient de soutenir dans le contrat triennal.

3.1. L'ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG ET LE CIIE

Article 3.1.1 : La construction de l'Ecole européenne

Projet majeur des précédents contrats triennaux, l'Ecole européenne de Strasbourg a ouvert ses portes à la rentrée 2008 dans des locaux provisoires pour les cycles maternel et primaire. Les cycles secondaires sont accueillis dans les locaux du Collège Vauban et dans des bâtiments provisoires sur le terrain de l'inspection académique du Bas-Rhin.

Le dossier de conformité a été approuvé par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes en avril 2008. Le second audit de janvier 2011 a renouvelé l'agrément pour les années 2012-2013 en rappelant la nécessité à terme de construire un site unique. En avril 2012, le conseil supérieur des écoles européennes a approuvé le dossier de conformité pour l'ouverture des années 6 et 7 et le développement du baccalauréat européen.

Les perspectives d'évolution prévoient qu'à l'horizon 2015, l'Ecole européenne accueillera plus de 1 200 élèves, de la maternelle au lycée.

Ces considérations ont conduit à décider la création d'une cité scolaire dédiée à l'École européenne

sur un site unique offrant aux élèves, dans un établissement autonome, un cursus de formation complet, de la maternelle jusqu'au baccalauréat.

Dans le contrat 2009-2011, l'Etat a mis à disposition le terrain domanial situé, 4 route de la Wantzenau, à Strasbourg pour une valorisation de 5 M€, les Collectivités s'engageant à prendre en charge la construction et y affectant une première tranche de 5 M€.

Cette opération immobilière est aujourd'hui placée sous la maîtrise d'ouvrage de la CUS en partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin et le Conseil régional d'Alsace.

L'Etat (Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative) participe au financement de cette école par la prise en charge de l'enseignement et de la pédagogie, conformes aux règles des écoles européennes.

Les Collectivités partenaires du contrat triennal s'engagent à construire les bâtiments de cette Ecole européenne sans subvention de l'Etat, pour un montant complémentaire de 34,1 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)
Ecole européenne	34,1 M€	L'Etat a mis à disposition le terrain	7,332 M€	9,718 M€	17,050 M€

Article 3.1.2 : Le soutien de projets du Centre d'Information sur les Institutions Européennes

Le CIIE a été créé en 1996 sous forme associative à l'initiative de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin avec le soutien financier de l'Etat et de la Commission Européenne. Ses missions consistent à informer le grand public sur les institutions européennes ainsi qu'à animer, soutenir et organiser toute manifestation destinée à promouvoir l'intégration européenne auprès des citoyens et des jeunes. Il a en outre pour objectif de valoriser la contribution française à la construction européenne et de mettre en avant le rôle historique que jouent Strasbourg et l'Alsace en tant que terres d'accueil d'institutions européennes majeures.

Sur la base de ces missions qui en font le relais d'information officiel de l'Union Européenne en Alsace, le CIIE a vocation à intégrer le "lieu de l'Europe".

Le CIIE bénéficie de financements européens, sur la base d'appels à projets.

L'Etat (Ministère des affaires étrangères) soutiendra le CIIE, sur la base d'une présentation annuelle de ses projets et de ses activités, par une aide à hauteur maximale de 0,3 M€ pour l'ensemble des trois années. Les Collectivités contribueront au financement à hauteur de 0,63 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)
Projets du CIIE	0,93 M€	0,30 M€	0,21 M€	0,21 M€	0,21 M€

Article 3.1.3 : Le soutien de projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP)

Strasbourg accueille un potentiel remarquable de moyens d'enseignement et de recherche dans le domaine de la gestion publique. Depuis 2004, un réseau d'excellence a été mis en place avec les partenaires du contrat triennal pour labelliser des formations, mener des actions innovantes et faire connaître le potentiel de formation-recherche.

Le PEAP rassemble, sous forme de réseau, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut National des Etudes Territoriales (INET), l'Université de Strasbourg (notamment l'Institut d'Etudes Politiques) et l'Euro-Institut. Il a pour objectif de promouvoir et développer une offre de formation globale, aussi bien en formation initiale que continue, en proposant individuellement et collectivement un éclairage régional, national et européen aux problématiques de l'administration publique. Les axes de travail concerneront pour les années 2012-2014 trois thématiques principales : Strasbourg, capitale de la gouvernance européenne ; Strasbourg, capitale des droits de l'homme ; Strasbourg, lieu de dialogue et de formation.

Les Conseil régional et la Communauté Urbaine de Strasbourg conviennent de renouveler leurs contributions à des projets du PEAP, afin que celui-ci soit un acteur de référence sur les enjeux de modernisation de l'action publique en Europe.

La contribution des Collectivités sera de 0,266 M€.

	Total (en M€)	CRA (en M€)	CUS (en M€)	Autre (ENA, UdS, Euroinstitut) (en M€)
Projets du PEAP	1,1 M€	0,133 M€	0,133 M€	0,834 M€

3.2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Article 3.2.1 : Human Frontier Science Programme

Fondé en 1989 à l'initiative du 1er Ministre Japonais Nakasone et implanté à Strasbourg dès ses débuts, Human Frontier Science Program (HFSP) est un programme de financement scientifique porté par 13 pays et l'Union européenne. La France est engagée dans ce projet par les accords de Canberra.

HFSP soutient la recherche fondamentale aux frontières des sciences de la vie par le biais de subventions de recherche pour la collaboration entre laboratoires de différents pays et de bourses post doctorales. Depuis 1989, 17 scientifiques ayant bénéficié d'une subvention HFSP ont obtenu un prix Nobel.

La présence de HFSP à Strasbourg contribue éminemment au rayonnement international et à l'attractivité de Strasbourg et de son Université. C'est pourquoi l'Etat, la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Conseil Régional apporteront leur soutien financier à cette structure dans le cadre du contrat triennal par le versement de dotations annuelles régulières relevant des accords de Canberra, ainsi que par le versement d'une dotation exceptionnelle de 1 M€ financée à raison de 50% par l'Etat, de 25% par le Conseil régional d'Alsace et de 25% par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

L'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) soutient cette action du contrat triennal pour un montant total de 3,788 M€. Le Conseil Régional d'Alsace et la Communauté Urbaine de Strasbourg participent à hauteur de 1,821 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CUS (en M€)
HFSP	5,609 M€	3,788 M€	0,745 M€	1,076M€

Article 3.2.2 : Département écologie, physiologie et éthologie (DEPE)

Au sein d'un institut pluridisciplinaire unique associant écologie, chimie et physique, le Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (DEPE) a su développer l'excellence de sa recherche lui assurant une reconnaissance et une visibilité au meilleur niveau national et international. Les effectifs accueillis sont passés de 47 en 2000 à 109 en 2011, ceci dans un bâtiment conçu au début des années 1970 pour 40 personnes..

Le projet vise à renforcer l'identité et la notoriété internationale de Strasbourg sur la thématique de l'environnement et notamment de la bio-diversité.

La réhabilitation et l'extension du Département d'Ecologie Physiologie et Ethologie de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sera une opération exemplaire et volontariste en termes d'environnement et d'efficacité énergétique. Le bâtiment a aussi pour objectif de servir de site expérimental pour les entreprises régionales et nationales impliquées dans l'élaboration d'écomatériaux de dernière génération.

L'opération proposée au titre du contrat triennal, d'un montant de 2,3 M€, correspond à une première phase de réhabilitation complète de l'animalerie et du bâtiment existant selon les critères de haute qualité environnementale. Des fonds européens seront sollicités pour cette opération à hauteur de 0,7 M€.

A ce titre l'Etat (Centre national de la recherche scientifique) interviendra dans le cadre du contrat triennal pour un montant de 0,7 M€ , les Collectivités s'engageant à hauteur de 0,9 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)
DEPE	2,3 M€	0,7 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,3 M€

Article 3.2.3 : La Fondation Alfred KASTLER

Créée par l'Académie des Sciences fin 1993, la Fondation nationale Alfred KASTLER n'a jamais eu de personnalité morale. Avec l'UdS, l'Ecole Normale Supérieure, l'Académie des Sciences, le CNRS et les collectivités alsaciennes, elle est en passe de créer cette personnalité morale et d'obtenir son autonomie grâce à la LRU, pour fixer définitivement son siège à Strasbourg.

La Fondation nationale Alfred Kastler agit aujourd'hui comme opérateur au service des Centres français d'EURAXESS, réseau d'accueil européen créé par la commission européenne. Elle leur apporte son expertise juridique et partage avec eux une base de données nominative des chercheurs de près de 30 000 noms avec l'objectif principal du suivi des chercheurs, en lien avec nos postes diplomatiques à l'étranger et nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle joue ainsi un rôle essentiel pour l'attractivité internationale de Strasbourg envers les chercheurs en phase de mobilité.

La contribution de l'Etat inscrite au contrat triennal (Ministère des affaires étrangères) sera de 0,18 M€. Les Collectivités financeront à hauteur de 0,45 M€, leur participation incluant la création de la fondation partenariale.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	CUS (en M€)
Fondation Kastler	0,63 M€	0,18 M€	0,15 M€	0,15 M€	0,15 M€

4. RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL EUROPEEN DE STRASBOURG

*Le montant total inscrit au contrat triennal au titre de cette thématique
est de 75,02 Millions d'euros*

4.1. LES EQUIPEMENTS A VOCATION CULTURELLE

Article 4.1.1 : L'extension de l'Ecole Nationale d'Architecture (ENSAS) 2^{ème} phase

École d'architecture véritablement transfrontalière, l'ENSAS a étoffé depuis 2010 son catalogue de formations notamment par la création d'un double Master franco-allemand avec l'Institut Technologie de Karlsruhe. Proposé depuis la rentrée 2011, ce double diplôme cible plus particulièrement les cultures architecturales et le projet urbain dans les Eurorégions. Il s'ajoute au premier double diplôme d'ores et déjà existant délivré avec la Faculté d'Architecture de Dresde.

Le positionnement de l'ENSAS au coeur de l'Europe induit des partenariats privilégiés avec les écoles allemandes, suisses, autrichiennes, hongroises, slovaques et issues des balkans. L'Ecole a également développé un réseau d'écoles d'architecture rhénanes (Strasbourg, Bâle, Constance, Rotterdam). Des conventions bilatérales enrichissent le catalogue européen des coopérations. Depuis 2010, l'ENSAS met l'accent sur l'approfondissement de certaines coopérations internationales en lien avec les objectifs scientifiques du doctorat qu'elle délivre depuis 2009. Le rattachement de l'ENSAS à l'Université de Strasbourg en 2012 (UdS) permettra aussi de mutualiser certaines activités internationales et de garantir une meilleure lisibilité et visibilité des projets de recherche.

La restructuration-extension de l'École, sur le site du quartier Gare, doublera les surfaces actuelles (3 600 m²) dont le ratio étudiant/m² s'avérait très éloigné des normes européennes. Cette réalisation renforcera l'attractivité du site par des locaux plus adaptés à l'accueil des étudiants, des chercheurs et des enseignants européens.

Cette opération, d'un coût actualisé estimé à 30 M€ a été inscrite dans le Contrat Triennal 2009-2011. Ayant bénéficié d'une intervention financière préalable de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) de 2,5 M€ en 2008, l'Etat et les collectivités avaient programmé dans le contrat les travaux réalisables durant les années 2009 à 2011 pour un montant de 13,58 M€.

Pour cette dernière phase, la contribution de l'État au titre de ce contrat (Ministère de la culture et de la communication) sera de 10,56 M€. La participation des Collectivités sera de 4,14 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)
ENSAS	14,7 M€	10,56 M€	1,38 M€	1,38 M€	1,38 M€

Article 4.1.2 : La restructuration et la modernisation de l'Opéra du Rhin

L'Opéra National du Rhin, Syndicat Intercommunal regroupant les Villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, est un équipement culturel structurant participant au rayonnement de la ville de Strasbourg au plan européen.

Confrontée à la nécessité d'effectuer d'importants travaux de mise aux normes, de modernisation et d'augmenter la surface utile de cet établissement, une étude d'opportunité et de faisabilité pour la construction d'un nouveau bâtiment a été réalisée dans le cadre du contrat Triennal 2009-2011 pour un montant de 0,25 M€.

Le projet de restructuration et de modernisation du bâtiment est inscrit au Contrat Triennal 2012-2014 afin de concevoir un équipement culturel majeur pour la capitale européenne parfaitement aux normes d'accueil du public et de qualité pour les représentations. La contribution de l'État (Ministère de la culture et de la communication) sera de 2,4 M€. La participation des Collectivités sera de 5,6 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)
Opéra du Rhin	8,0 M€	2,4 M€	0,8 M€	1,2 M€	3,6 M€

Article 4.1.3 : La modernisation et l'extension du Vaisseau

Le Vaisseau est un équipement de culture scientifique et technique, biculturel et bilingue, unique dans le bassin rhénan. Il constitue un atout remarquable pour Strasbourg, et contribue à créer une image jeune et innovante de la capitale européenne.

En trois ans, le site a accueilli 550 000 visiteurs. Afin d'adapter le Vaisseau à la demande, le Département souhaite renouveler en profondeur le mobilier interactif de l'exposition permanente de 2 000 m² et augmenter les surfaces dédiées aux expositions temporaires et aux ateliers pédagogiques et scientifiques.

Ce projet est inscrit au Contrat Triennal 2012-2014 pour un montant de 1 M€ pris en charge intégralement par les Collectivités et soutenu par le FEDER.

	Total (en M€)	CRA (en M€)	CG 67 (en M€)	Ville (en M€)	Autre (FEDER) (en M€)
Modernisation et extension du vaisseau	1 M€	0,12 M€	0,51 M€	0,172 M€	0,198 M€

4.2. LE SOUTIEN AUX FORMATIONS CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT EUROPEEN DE STRASBOURG

Article 4.2.1 : Le festival de musique contemporaine MUSICA

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et la Ville de Strasbourg soutiendront le Festival Musica, seul festival international des musiques contemporaines se déroulant en France.

L'Etat s'engage à financer ce festival à hauteur de 2,498 M€. La Ville de Strasbourg contribuera à son financement à hauteur de 1,342 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	Ville (en M€)
Festival de musique contemporaine Musica	3,84 M€	2,498 M€	1,342 M€

Article 4.2.2 : Les Percussions de Strasbourg

L'Etat et la Ville de Strasbourg s'associent pour favoriser les tournées internationales et les coproductions des Percussions de Strasbourg qui ont l'ambition d'amplifier leur politique de tournées nationales et internationales. Parallèlement l'ensemble continuera sa politique d'enregistrement, qui lui a valu les plus hautes distinctions discographiques. Il s'associera étroitement aux événements strasbourgeois (festival Musica, spectacles de l'Opéra).

L'Etat (Ministère de la culture et de la communication) participe à cette opération à hauteur de 0,573 M€. La Ville de Strasbourg contribuera au financement à hauteur de 0,186 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	Ville (en M€)
Percussions de Strasbourg	0,759 M€	0,573 M€	0,186 M€

Article 4.2.3 : Les activités de l'orchestre philharmonique de Strasbourg et de son chœur

L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) compte, depuis 1994, au nombre de la dizaine de formations musicales reconnues par le label national.

Une convention d'objectifs pluriannuelle entre l'Etat et la Ville de Strasbourg sera établie dès 2012

Pour permettre le rayonnement international de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) participera à ses activités à hauteur de 3,184 M€. La Ville de Strasbourg contribuera au financement à hauteur de 29 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	Ville (en M€)
l'orchestre philharmonique de Strasbourg et son chœur	32,184 M€	3,184 M€	29,000 M€

Article 4.2.4 : Le Maillon et Festival Premières

Implanté au Wacken, à proximité des institutions européennes, le Maillon présente une programmation internationale et très contemporaine, tant au niveau de la saison que du festival Premières, consacré aux jeunes metteurs en scène européens.

L'Etat (Ministère de la culture et de la communication) consacra au Maillon et au festival Premières la somme de 0,48 M€. Les Collectivités contribueront à son financement à hauteur de 7,632 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CUS (en M€)	Ville (en M€)
Le maillon et Festival Premières	8,112 M€	0,480 M€	0,237 M€	7,395 M€

Article 4.2.5 : La programmation du TJP et festival des Giboulées de la Marionnette

Le théâtre de marionnettes est un volet important de l'activité théâtrale strasbourgeoise. Le Théâtre Jeune Public de Strasbourg présente tout au long de sa programmation la création la plus contemporaine en matière de marionnette et théâtre d'objet de niveau international. Le festival des Giboulées, qui concerne également un public international, en est la vitrine annuelle.

A ce titre, l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) participera à cette action culturelle à hauteur de 1,68 M€. Les Collectivités contribueront à son financement à hauteur de 3,747 M€.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CUS (en M€)	Ville (en M€)
TJP et festival des Giboulées de la Marionnette	5,427 M€	1,680 M€	0,237 M€	3,510 M€

4.3. LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE STRASBOURG

Article 3.3.1 : Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Strasbourg

Après plusieurs décennies de mise en place d'outils de protection et de politiques de mise en valeur de son patrimoine et de son cadre de vie, Strasbourg souhaite pousser plus avant son engagement dans ce domaine en sollicitant l'extension de son secteur sauvegardé.

Créé en 1974, et complété par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), approuvé en 1985, le secteur sauvegardé couvre le sud de la grande Île de Strasbourg.

L'extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Strasbourg, au nord de la grande Île, s'impose aujourd'hui sur ce territoire dont la valeur universelle exceptionnelle est d'ores et déjà reconnue. Le prolongement vers la Neustadt s'explique autant par la qualité de son territoire que par l'histoire de cette ville, bâtie de toute pièce à la fin du XIX^e siècle comme un prolongement du pouvoir et l'affirmation d'une ville qui prend alors une dimension exceptionnelle.

Le service de l'inventaire du Conseil Régional d'Alsace assurera une fonction d'expertise.

Pour la réalisation de l'étude relative à la révision et l'extension du PSVM de Strasbourg estimée à un montant de 1 M€ TTC pour la période 2012-2014, l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) et la Communauté Urbaine de Strasbourg s'engagent chacun à hauteur de 0,5 M€. Une convention sera établie entre la Communauté Urbaine de Strasbourg et l'Etat.

	Total (en M€)	Etat (en M€)	CUS (en M€)
PSMV	1,0 M€	0,5 M€	0,5 M€

C. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

L'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent un des principes fondateurs de la décentralisation et de la réforme de l'Etat. L'Etat et les Collectivités Territoriales se fixent comme mission de mesurer l'efficacité des opérations inscrites au contrat triennal 2012-2014 et de mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique.

L'Etat et les Collectivités Territoriales conviennent d'un rendez-vous à mi parcours afin d'établir le bilan intermédiaire de ce contrat triennal et de réfléchir aux évolutions éventuelles des projets dans le respect des contraintes financières.

1. LE SUIVI DU CONTRAT TRIENNAL

Un dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du contrat triennal et fournira l'information de base indispensable aux évaluations.

Les principes

Les gestionnaires des services de l'Etat et des Collectivités signataires du contrat réaliseront le suivi du contrat triennal en collaboration.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année, sous la forme d'une édition annuelle l'annexe financière jointe au présent contrat complétée des taux de réalisation des opérations.

Pour l'Etat, ce bilan s'intégrera également dans le cadre d'une consolidation nationale opérée par programme de la LOLF.

L'organisation et le dispositif

Il est créé un comité de suivi du contrat triennal qui rassemble les signataires du présent contrat.

2. L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

Les principes

Les principes posés au niveau de la Commission Européenne pour l'évaluation de l'ensemble des politiques publiques s'appliquent au contrat triennal.

L'évaluation du contrat triennal prendra la forme d'une évaluation en continu qui s'appuiera sur le tableau financier de synthèse (joint en annexe) et des indicateurs. Cette évaluation complétera la démarche de suivi avec des analyses qualitatives concernant l'appréciation des résultats des projets. Cette évaluation globale portera sur la totalité du contrat.

Les projets financés dans le cadre de ce contrat devront répondre à la clause conditionnelle sur l'énergie dont la mise en œuvre sera évaluée.

clause conditionnelle sur l'énergie

Conformément aux dispositions prévues dans la loi de programmation (Grenelle 1) et la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) du Grenelle de l'Environnement, les opérations immobilières initiées dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2012-2014 prendront en compte la nécessité de réduction des besoins énergétiques.

Ces dispositions se traduisent par l'atteinte d'un objectif de consommation énergétique correspondant au label « bâtiment basse consommation ». En vertu de ce label, la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux devra être inférieure ou égale à 50 kWh/m²/an conformément à la Réglementation Thermique 2012.

Pour les constructions neuves prévues au contrat, cet objectif devra être atteint.

Pour les opérations de réhabilitation ou de rénovation cet objectif sera modulé en fonction des difficultés présentes dans les bâtiments existants.

Strasbourg, le

2012

L'ÉTAT

en présence de
Bernard CAZENEUVE
Ministre délégué auprès du Ministre
des affaires étrangères, chargé des
affaires européennes

Stéphane BOUILLON
Préfet de la Région Alsace,
Préfet du Bas-Rhin

LA VILLE DE STRASBOURG

LA COMMUNAUTE URBAINE DE
STRASBOURG

Roland RIES
Maire de la Ville de Strasbourg

Jacques BIGOT
Président de la Communauté Urbaine
de Strasbourg

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

LA REGION ALSACE

Guy-Dominique KENNEL
Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional
d'Alsace

ANNEXE

SYNTHESE FINANCIERE

CONTRAT TRIENNAL "STRASBOURG, CAPITALE EUROPEENNE" (2012-2014)										06/12/12	
synthèse financière											
Ref. fiche	Domaine et opérations proposées	Montant 2012-2014 (M€)	Financement Région Alsace (M€)	Financement Conseil général du Bas-Rhin (M€)	Financement Communauté Urbaine de Strasbourg (M€)	Financement Ville de Strasbourg (M€)	Total Financement Collectivités (M€)	Financement Etat (M€)	Autres financements (M€)	BOP	
1	Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire	52,000					29,00	18,88	4,12		
1,1	Etudes de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les trois capitales	0,100	0,030	0,020	0,020		0,070	0,030		MEDDE	
1,2	Accessibilité aérienne (OSP)	21,400		3,440	3,440		6,880	12,800	1,72 (CCI)	MEDDE (DGAC)	
1,3	Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (concertation publique)	1,500	0,551				0,551	0,551	0,398(EAP)	MEDDE	
1,4	2ème phase tram train de Strasbourg (liaison gare-Institutions européennes)	16,000	Répartition à déterminer				12,000	4,000			AFITF/ MEDDE
1,5	2ème phase Liaison Interport	8,000	1,840	1,840	2,720	0,600	7,000	1,000		MEDDE	
1,6	3ème phase Liaison Interport	5,000	0,625	0,625	1,250		2,500	0,500	2(PAS)	MEDDE	
2	Développer le rayonnement européen de Strasbourg	72,750					66,300	1,750	4,700		
2,1	Extension et modernisation du palais de la Musique et des Congrès	54,500	5,450	8,000	40,050		53,500	1,000		FNADT	
2,2	Réaménagement du quartier européen (1ère phase)	10,000	1,000	1,500		7,500	10,000	0,000			
2,3	Création du lieu d'Europe : 1ère phase "Rénovation de la villa"	2,000	0,200	0,300		1,000	1,500	0,500			
2,4	Forum mondial de la démocratie	6,250	0,600	0,100		0,600	1,300	0,250	3,0 (Conseil de l'Europe) +1,7 (Recettes)	MAEE	
3	Accroître la vocation de ville européenne dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	44,669					38,167	4,968	1,534		
3,1	Construction de l'Ecole Européenne	34,100	7,332	9,718		17,050	34,100				
3,2	Soutien de projets du Centre d'information sur les Institutions européennes (CIE)	0,930	0,210	0,210	0,210		0,630	0,300		MAEE	
3,3	Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP)	1,100	0,133		0,133		0,266		0,83 (ENA, UdS, Euroinstitut)		
3,4	Human Frontier Science Programme	5,609	0,745		1,076		1,821	3,788		MESR	
3,5	Département écologie, physiologie et éthologie (DEPE)	2,300	0,300	0,300	0,300		0,900	0,700	0,7 (FEDER)	CNRS	
3,6	Fondation nationale Alfred Kastler	0,630	0,150	0,150	0,150		0,450	0,180		MAEE	
4	Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg	75,022					52,949	21,875	0,198		
4,1	Extension de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture : 2ème phase	14,700	1,380	1,380		1,380	4,140	10,560		Ministère de la culture	
4,2	Restructuration et modernisation de l'opéra du Rhin	8,000	0,800	1,200		3,600	5,600	2,400		Ministère de la culture	
4,3	Modernisation et extension du Vaisseau	1,000	0,120	0,510		0,172	0,802	0,000	0,198 (FEDER)		
4,4	MUSICA : festival de musique contemporaine	3,839				1,341	1,341	2,498		Ministère de la culture	
4,5	Les Percussions de Strasbourg	0,759				0,186	0,186	0,573		Ministère de la culture	
4,6	Activités de l'orchestre philharmonique de Strasbourg et de son chœur	32,185				29,001	29,001	3,184		Ministère de la culture	
4,7	Le maillon et festival première	8,112			0,237	7,395	7,632	0,480		Ministère de la culture	
4,8	Programmation du Théâtre Jeune Public et festival des giboulées de la marionnette	5,427			0,237	3,510	3,747	1,680		Ministère de la culture	
4,9	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Strasbourg	1,000			0,500		0,500	0,500		Ministère de la culture	
	TOTAL	244,441	21,466	29,293	50,323	73,335	186,417	47,474	10,55		